

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023
Reçu en préfecture le 13/01/2023
Affiché le
ID : 044-214400756-20230112-2_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants11

L'an deux mil vingt-trois, le **DOUZE JANVIER**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; HAMON Sylvain donne pouvoir LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE BOULER Cédric

OBJET :

2/2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour pallier la mutation d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe aux services techniques, une réorganisation des services techniques a conduit à la nécessité de recruter un adjoint technique à temps complet en tant qu'agent polyvalent des services techniques – spécialité espaces verts. Il convient de créer ce poste dans le tableau des effectifs ainsi modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois suivant qui prendra effet à compter du 1^{er} février 2023,

FILIERE	CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	31 heures
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35 heures
TECHNIQUE	Technicien principal 1ère classe	B	1	35 heures
	Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	20 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique	C	3 +1	35 heures
	Adjoint technique	C	1	30 heures
	Adjoint technique	C	1	14,5 heures
Adjoint technique	C	1	5 heures	
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation	C	2	28 heures
MEDICO-SOCIALE	Atsem principal 1ère classe	C	1	35 heures
			19+1	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal de la commune, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

